

## Conditions Générales d'Utilisation du Mail d'Orange

ORANGE CARAÏBE, Société Anonyme au capital de 5.360.000 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 379 984 891 B, dont le siège social est situé au 1 Avenue Nelson Mandela - 94110 Arcueil, domiciliée en son établissement ZAC MOUDONG SUD, Voie N°3, 97122 BAIE MAHAULT, Guadeloupe, propose un service « Le Mail d'Orange » (ci-après « Service ») permettant au client Orange Caraïbe d'accéder à un mail en orange.fr et à ses fonctionnalités.

Le « Client » ci-après désigne toute personne physique ayant souscrit à une offre de téléphonie mobile Orange Caraïbe.

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après « CGU »), qui complètent les conditions de l'offre du Client, ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Orange Caraïbe propose le Service accessible en ligne sur le site [www.orangecaraibe.com](http://www.orangecaraibe.com) (ci-après « Site »), depuis un ordinateur compatible, et/ou via des applications pour tablettes et terminaux mobiles compatibles (ci-après « l'Application Le Mail d'Orange »).

L'utilisation du Service suppose l'acceptation préalable par le Client des CGU qui devient alors utilisateur du Service (ci-après « Utilisateur »).

### ARTICLE 1. CONDITIONS GENERALES APPLICABLES

Les présentes conditions spécifiques relatives au service le mail Orange viennent préciser et compléter les conditions générales de l'abonnement Orange Caraïbe Mobile ou les conditions générales de vente mobicarte.

### ARTICLE 2. CONDITIONS SPECIFIQUES DU SERVICE LE MAIL ORANGE

En souscrivant un abonnement au service le mail Orange, le souscripteur accepte irrévocablement et sans réserve les conditions spécifiques ci-après définies.

### ARTICLE 3. MODALITES DE SOUSCRIPTION

3.1 Afin d'utiliser le service, le souscripteur doit être titulaire d'un téléphone mobile équipé de la technologie WAP ou disposer d'un accès à l'Internet, soit directement, soit par l'intermédiaire de systèmes ayant un accès à du contenu fourni sur Internet, étant précisé que les éventuels frais correspondants sont à la charge du souscripteur. Dans cette hypothèse, le souscripteur devra se munir de tout matériel nécessaire, et notamment d'un ordinateur, d'un modem ou de tout autre outil de connexion, afin d'assurer cette connexion au réseau Internet.

3.2 Pour souscrire au service le mail Orange, le souscripteur doit accepter les présentes conditions spécifiques sur Orange World ou sur le site Web Orange.fr. Le souscripteur devra ensuite communiquer un certain nombre d'informations dont son nom et son prénom. Le souscripteur s'engage à fournir des renseignements exacts le concernant, et à indiquer en ligne dans les meilleurs délais toute modification de l'un quelconque de ces éléments.

3.3 Orange Caraïbe informe le titulaire d'une boîte aux lettres que les données le concernant notamment son adresse de messagerie électronique sont susceptibles d'être communiquées à Orange Caraïbe pour les besoins des services commercialisés par le Groupe Orange. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le souscripteur peut s'opposer à cette communication en contactant le service clients Orange Caraïbe.

3.4 Le souscripteur est entièrement responsable du maintien de la confidentialité de son mot de passe. Le souscripteur est entièrement responsable de toute activité ayant lieu sur son compte. Le souscripteur s'engage à avertir Orange Caraïbe de toute utilisation non autorisée de son compte, ou de toute autre atteinte à la sécurité. Orange Caraïbe ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable d'un quelconque dommage que le souscripteur pourrait subir du fait de l'utilisation par autrui de son mot de passe ou de son compte, que le souscripteur ait eu connaissance ou non de cette utilisation. Le souscripteur ne peut utiliser le compte d'autrui sans l'autorisation du titulaire du compte.

## ARTICLE 4. DEFINITION DES PRESTATIONS FOURNIES

Le service le mail Orange permet notamment au souscripteur :

- de disposer d'une messagerie Internet ainsi que d'une adresse mail correspondante de type « nom@orange.fr »;
- d'être informé par SMS de la réception de mails dans sa boîte aux lettres (maximum de 50 SMS par mois calendaire). Le SMS ne peut être reçu qu'à la condition de se situer dans la zone de couverture du réseau Orange France ;
- de consulter ses mails (à l'exception des pièces jointes) depuis son téléphone mobile, par écrit, ou depuis le site Web Orange.fr (y compris les pièces jointes), et d'y répondre ; il est précisé que la consultation de pièces jointes depuis le site Web Orange.fr nécessite l'installation sur l'ordinateur d'un logiciel adapté au format de la pièce jointe.

## ARTICLE 5. DATE DE CONCLUSION

L'abonnement au service le mail Orange est à durée indéterminée, avec une période minimale d'abonnement d'un mois. Il prend effet dans les 6 jours ouvrés de sa souscription. L'abonnement au service le mail Orange constitue l'accessoire, selon le cas, du contrat d'abonnement Orange Caraïbe mobile souscrit par ailleurs ou des conditions générales de vente mobicarte. En conséquence, la résiliation du contrat d'abonnement Orange Caraïbe ou la suppression de la ligne mobicarte du client provoque la clôture automatique de son compte mail Orange.

## ARTICLE 6. TARIFS

6.1 L'abonnement au service le mail Orange est gratuit.

6.2 Les coûts de connexion pour l'utilisation du Service (consultation des mails, de consultation vocale et d'émission d'un mail, etc...) sur réseau mobile sont décomptés de l'offre mobile du Client.

6.3 Le souscripteur est informé de toute modification tarifaire par la réception d'un SMS. Ces modifications tarifaires seront immédiatement applicables à tous les contrats, et notamment ceux en cours d'exécution. Dans l'hypothèse d'une hausse des tarifs, le souscripteur pourra mettre fin à son abonnement au service le mail Orange selon les modalités prévues à l'article 10 des présentes conditions spécifiques.

## ARTICLE 7. MODIFICATIONS DES PRESTATIONS

Si Orange Caraïbe était amenée, pour des raisons techniques ou commerciales, à modifier ou à supprimer, totalement ou partiellement, le service le mail Orange, le souscripteur en serait informé un mois au moins avant la date prévue. Le souscripteur pourra alors résilier son abonnement au service le mail Orange dans les conditions et selon les modalités et délais prévus à l'article 10 des présentes conditions spécifiques.

## ARTICLE 8. RESPONSABILITES DU SOUSCRIPTEUR

8.1 Les courriers électroniques sont conservés jusqu'à une limite de un (1) gigaoctet par boîte aux lettres, au-delà les nouveaux courriers électroniques seront automatiquement refusés et ne pourront donc être déposés dans la boîte aux lettres du Client. Il appartient par conséquent au souscripteur de consulter régulièrement sa boîte aux lettres le mail Orange afin de ne perdre aucun mail et d'éviter toute saturation. Orange Caraïbe ne peut être tenue responsable de la perte ou de la détérioration des mails au-delà des délais stipulés ci-dessus. La responsabilité d'Orange Caraïbe ne saurait être engagée en raison du contenu des mails adressés au souscripteur.

8.2 Il appartient par ailleurs au souscripteur de prendre toute disposition adéquate relative aux équipements qu'il emploie pour protéger lesdits équipements d'une contamination éventuelle par des virus ou des tentatives d'intrusion. Par équipement, il convient d'entendre notamment, sans que cette liste n'ait un quelconque caractère limitatif ou exhaustif : téléphone mobile, ordinateur personnel, assistant numérique personnel PDA, système de messagerie, accès Internet, programmes logiciels et données.

8.3 La confidentialité des mails déposés dans la boîte aux lettres le mail Orange est assurée par un mot de passe d'accès au portail Web Orange.fr, qui référence le service le mail Orange, et un second mot de passe dédié à l'accès par logiciel de messagerie. Aucun mot de passe n'est nécessaire depuis le mobile Orange du titulaire de la boîte aux lettres. Il appartient au souscripteur de personnaliser ses mots de passe et d'en assurer la confidentialité. La responsabilité d'Orange Caraïbe ne saurait être engagée en cas d'utilisation de ces mots de passe par un tiers.

8.4 Le service le mail Orange ne peut être utilisé comme support de diffusion de messages contredisant l'ordre public ainsi que la législation ou la réglementation en vigueur, et notamment, sans que cette liste n'ait un quelconque caractère limitatif ou exhaustif : ceux qui présenteraient un caractère violent ou pornographique ou

qui seraient susceptibles de porter atteinte au respect de la personne humaine ou de sa dignité, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la protection des enfants et des adolescents ; ceux qui encourageraient la commission de crimes ou de délits ou inciteraient à la violence ou à la consommation de substances interdites ; ceux qui inciteraient à la discrimination et à la haine raciale ou à la négation de crimes contre l'humanité. Le souscripteur s'interdit d'utiliser le service le mail Orange comme support de diffusion de messages à caractère commercial, publicitaire ou promotionnel, de télécharger, d'afficher, de transmettre par mail toute publicité ou tout matériel promotionnel non sollicités ou non autorisés (spam, junk mail, chaîne de lettres ou toute autre forme de sollicitation), de harceler de quelque manière que ce soit un autre ou plusieurs autres utilisateurs, de collecter et de stocker des données personnelles afférentes aux autres utilisateurs. Le Client du service s'interdit également de tenter d'induire en erreur d'autres utilisateurs en usurpant le nom ou la dénomination sociale d'autres personnes et plus particulièrement en se faisant passer pour un employé de Orange Caraïbe, un modérateur, un guide, ou un hébergeur. Le service le mail Orange ne peut pas être utilisé dans le but de télécharger, d'afficher, de transmettre par mail ou de toute autre manière tout contenu comprenant des virus informatiques ou tout autre code, dossier ou programme conçus pour interrompre, détruire ou limiter la fonctionnalité de tout logiciel, ordinateur, ou outil de télécommunication sans que cette énumération ne soit limitative, d'entraver ou perturber le service, les serveurs, les réseaux connectés au service, ou refuser de se conformer aux conditions requises, aux procédures, aux règles générales ou aux dispositions réglementaires applicables aux réseaux connectés au service ; Enfin, le souscripteur s'interdit d'utiliser le service le mail Orange comme support de diffusion de messages dénigrant le service le mail Orange, Orange Caraïbe et plus généralement le groupe Orange. Orange Caraïbe se réserve le droit de suspendre sans délai l'abonnement de tout souscripteur violant les dispositions du présent paragraphe.

8.5 Le souscripteur s'interdit de reproduire, copier, vendre, revendre, ou exploiter dans un but commercial quel qu'il soit toute partie du service le mail Orange, toute utilisation du service, ou toute droit d'accès au service.

8.6 Compte tenu du caractère mondial du réseau Internet, le souscripteur accepte de se conformer à toutes les règles applicables dans le pays où le souscripteur consulte ses mails et à partir duquel le souscripteur émet ses mails, au comportement des utilisateurs du réseau et au contenu admissible.

8.7 Orange Caraïbe intègre la fonction anti-spam à toutes les boîtes aux lettres créées par le service mail Orange. L'anti-spam est un service développé par un tiers prestataire qui filtre et limite les messages pouvant être identifiés comme non sollicités, par le biais d'un outil de traitement automatique, et éventuellement par le Client lui-même. Ces messages pourront être marqués par la mention (\*\*SPAM\*\*) au niveau de leur objet et pourront être classés dans le Dossier « indésirables » de la boîte aux lettres électronique Orange concernée. Les courriers indésirables conservés dans le Dossier « indésirables » seront conservés pendant sept (7) jours à compter de leur réception dans la limite de la capacité de stockage autorisée pour chaque boîte aux lettres. A l'issue de ce délai, ces derniers seront automatiquement détruits. Afin de garantir le fonctionnement de l'anti-spam, le Client accepte que l'ensemble des messages qu'il reçoit sur ses boîtes aux lettres électroniques mail Orange soient analysés par l'outil de traitement automatique de l'anti-spam.

8.8 Orange Caraïbe ne garantit l'acheminement des messages que s'ils transitent sur ses serveurs. Orange Caraïbe n'autorise l'envoi de mail uniquement à partir des serveurs de messagerie Orange, sauf dans le cas où le client utiliserait une adresse IP fixe.

## ARTICLE 8. RESPONSABILITES D'ORANGE CARAÏBE

9.1 Il est expressément stipulé que le service le mail Orange, ainsi que l'ensemble des fonctionnalités qui le caractérisent, ne peuvent être mises en œuvre que si le souscripteur dispose d'un équipement compatible.

9.2 Orange Caraïbe ne saurait être tenue responsable des conséquences résultant de l'accès par un tiers à la messagerie le mail Orange du souscripteur ou de la divulgation des mails et des données stockés ou transportés dans le cadre du service le mail Orange.

9.3 Orange Caraïbe ne saurait être tenue responsable des conséquences résultant de la perte des mails et des données stockés ou transportés dans le cadre du service le mail Orange.

9.4 Orange Caraïbe ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque contenu ou comportement d'un tiers qui serait menaçant, diffamatoire, obscène, agressif ou illégal, ou d'une quelconque atteinte aux droits d'autrui, y compris les droits de propriété intellectuelle.

9.5 Orange Caraïbe est responsable de la mise en place des moyens nécessaires à la bonne marche du service le mail Orange et prend **les mesures** nécessaires au maintien de la continuité et de la qualité de ce service. L'obligation d'Orange Caraïbe est une obligation de moyens.

## ARTICLE 10. RESILIATION

10.1 Dans tous les cas de résiliation, il appartient au Client, qui résilie, de récupérer au préalable les Contenus et données disponibles sur le mail Orange pour les stocker sur un support à sa disposition.

Le Service est proposé pour une durée indéterminée et fonction de la durée de l'offre mobile souscrite par le Client sous réserve des dispositions suivantes relatives aux Options.

En cas de résiliation de l'offre mobile Orange Caraïbe, le Service ou l'(les) Option(s) est(sont) résilié(e)(s) automatiquement.

10.2 Tout compte ouvert au titre d'un abonnement au service le mail Orange resté inactif pendant une durée supérieure à trois mois pourra être résilié par Orange Caraïbe. Est considéré comme inactif, tout compte n'ayant fait l'objet d'aucune consultation par son titulaire. Le souscripteur reconnaît qu'Orange Caraïbe ne pourra être tenu pour responsable à son encontre pour toute résiliation en application de ces termes.